

Liste de vérification pour nouvel arrivant

Avant de commencer tout travail en laboratoire, un nouvel arrivant doit avoir pris connaissance de :

Numéro d'urgence : **811** (campus principal) ou **511** (campus de la santé)

Système de numérotation des locaux

Emplacement de la douche oculaire

Emplacement de la douche d'urgence

Emplacement et fonctionnement de l'extincteur

Emplacement de la trousse de premiers soins

Système d'alerte en deux étapes : pré-alerte et signal d'évacuation

Point de rassemblement en cas d'évacuation

Règles et pratiques lues et signées au début du cahier de laboratoire

Le numéro d'urgence doit être appelé **immédiatement** en cas de début de feu, déversement ou blessure en laboratoire. Une équipe d'intervention est disponible 24h/24, 7j/7 pour tout problème lié aux matières dangereuses.

Les règles en vigueur dans les laboratoires du département de chimie sont détaillées dans le manuel de santé sécurité disponible sur le site intranet du département.

Une formation en santé et sécurité en laboratoire doit être suivie dans les quatre mois suivant l'arrivée au département.

Signature du nouvel arrivant

Date

Signature du superviseur

Date